

Termes de référence pour l'étude de base du "Projet de renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio sanitaire au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec handicap

1. Contexte général

Initié fin 2022 sous financement de l'Italie, pour accompagner les personnes vivant avec Handicap au Mali et au Sénégal, le Projet de "*Renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio sanitaire au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec handicap, devra dispose du profil ci-dessous*, vise principalement à faciliter l'accès aux service sociaux de base, des personnes vivant avec handicap dans les deux pays (Mali et le Sénégal). Pour la composante du projet pour le Mali (objet par les présents termes de référence) couvre les régions de Koulikoro, Mopti, Sikasso et le district de Bamako, etc. Parlant de ses objectif, ledit projet est conçu pour couvrir divers secteurs portant sur le bien-être des personnes vivant avec handicap. Il couvre ainsi les questions d'accès aux services intégrés de santé, l'insertion socioéconomique en général et en particulier des femmes vivant avec handicap. Une autre composante importante du projet est consacrée aux questions politiques et institutionnelles, évidence/statistiques relative au handicap ; le projet visera donc à influencer positivement l'environnement politique et institutionnel sur la condition socioéconomique des personnes vivant avec Handicap. Le Mali et le Sénégal, à travers l'appui financier de l'Italie, envisagent à travers le présent projet améliorer la condition socioéconomique des personnes vivant avec handicap, ainsi que leurs organisations. (voir document de projet pour ample information).

UNFPA dans sa culture d'organisation, accorde une importance capitale à la gestion axée sur les résultats et les évidences. Ainsi, un mécanisme solide de suivi évaluation a été mis en place afin de s'assurer des progrès des indicateurs vers les objectifs du projet. Dans cette dynamique, les projets constituent pour UNFPA des opportunités d'apprentissage et de gestion de connaissance, à travers diverse études et activité de recherche.

Afin de doter le projet et ses indicateurs de données/information de base (de référence), une étude de base est envisagée. Elle permettra non seulement de produire les données de référence pour les indicateurs spécifique du projet mais également doit permettre de générer des informations pouvant aider à la prise de décision pour un démarrage efficace/efficient du projet.

Les présents termes de référence sont ainsi élaborés pour orienter ladite étude de base du projet d'une part et d'autre part définir les grandes lignes du travail du cabinet en charge de l'étude.

2. Objectif Général

L'étude de base programme du projet de renforcement du service intégré » vise principalement à donner un référentiel (ligne départ) l'ensemble des indicateurs du projet d'une part et d'autre part fournir des données et informations qualitatives permettant de guider la prise de décision et la mise œuvre du projet.

3. Objectif spécifique

De manière spécifique, l'étude du projet « renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio-sanitaires au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec un handicap vise à :

1 – Doter le projet d'information générale et spécifique sur la problématique centrale abordée par le projet (le Handicap au Mali) pouvant aider à la prise de décision

Le cabinet en charge de l'étude de base devra s'assurer de couvrir les besoins d'information nécessaire sur la question du handicap entre autres :

- Fournir des informations générales sur le handicap au Mali en lien avec les objectifs du projet ;
- Faire un état de lieux des projets similaires en cours et exécutés dans un passé récent (qui a couvert l'objectif du projet) ;

- Recueillir la vision globale acteur clé (Association/fédération) des acteurs sur les l'objectif principal ;
- Fournir une analyse intégrée des actions en cours sur la question du handicap.

2- Produire les données de référence pour les indicateurs du cadre de mesure du projet

Il est attendu que l'étude de base du projet s'attèle à :

- Analyser de manière exhaustive le besoin d'informations/données du projet afin de le couvrir pendant l'étude (données quantitatives et qualitatives) ;
- Proposer des sources de collecte pertinente aux indicateurs du projet ;
- Collecter les données primaires permettant de renseigner les indicateurs ;

3- Collecter les données secondaires pertinentes pour le suivi des indicateurs du projet

Le cabinet en charge de l'étude aidera à travers l'étape de la revue documentaire à :

- Rendre disponible les données pertinentes sur le handicap, pour le besoin du suivi des indicateurs du projet ;
- Proposer des sources de collecte pour des indicateurs de résultats, indépendants du projet (pour lesquels le projet contribue) ;

Analyser le niveau de prise en compte du Handicap dans les études/recherches Nationales

- Examiner les rapports nationaux pertinents et analyser la prise en compte du handicap ;
- Comprendre les potentiels obstacles à la prise en compte des handicaps dans les études, principalement les études sociales économiques ;

4- Réaliser une cartographie succincte des acteurs clés du domaine du handicap :

A travers la collecte d'informations, le cabinet devra :

- Faire une représentation des acteurs Étatiques clés intervenant sur la question du Handicap au Mali ;
- Faire un état de lieux des acteurs de développement (ONG, PTF) pour un éventuel partenariat du projet ;
- Faire un état de lieux des principales organisations de personnes vivant avec Handicap dans les régions d'intervention du projet ;

5. Résultats et livrables attendus

Aux termes de l'étude de base du projet, les résultats attendus et livrables ci-dessous devront être disponibles :

▪ Les résultats entendus

- L'étude de base du projet est réalisée conformément aux termes de références établis ;
- Le niveau de référence de tous les indicateurs du projet sont connus ;
- Une analyse et présentation des organes de gestion de la question d'handicap au Mali sont réalisées ;
- Une cartographie des organisation clés des personnes vivant avec Handicap dans la zone d'intervention est connue ;
- La systématisation de la prise en compte du handicap par le système statistique national, principalement l'INSTAT est évaluée et cernée ;
- Un état de lieux des études nationales intégrant le Handicap est réalisé ;
- Les partenaires au développement intervenant principalement sur la question du handicap au Mali sont connus ;
- Un tableau des indicateurs clés du projet est annexé au rapport de l'étude ;

- Les livrables attendus

- Les Rapports provisoire et final de l'étude de base sont disponibles ;
- Le répertoire des associations/organisation de personnes vivant avec Handicap dans la zone d'intervention est disponibles;
- Le fichier des données collectée est disponible.

6. Méthodologie

Le cabinet en charge de la présente étude est responsable de la conception de la méthodologie et du choix méthodologique. A cet titre, il devra proposer une méthodologie complète et adaptée aux besoins d'informations exprimer par l'étude (voir TdR et document de projet).

- Proposer à UNPFA le choix méthodologique le plus approprié

Sur la base du document de projet, et la rencontre de cadrage, le cabinet devra proposer à UNPFA les choix méthodologiques les plus appropriés pour ladite étude.

- Adopter une démarche scientifique exempte de toute critique méthodologique

La démarche méthodologique de l'étude de base du présent projet devra se faire conformément aux standards du domaine. Elle doit être fondée sur les évidences/scientifiques dénudées de toute insuffisance. Les insuffisances admises comme postulat seront clairement exposées par le cabinet.

- Une méthodologie mixte (quantitatif et qualitatif) pour répondre aux besoins d'information du projet

Au regard de la complexité des besoins d'informations exprimés par le projet et l'équipe de mise en œuvre, la méthodologie, le cabinet est vivement encouragé à proposer une méthodologie mixte afin de répondre aux besoins de données/informations aussi bien qualitatives que quantitatives

NB : La proposition de l'approche méthodologique et autres composantes de l'étude seront faites à travers l'offre technique du cabinet qui inclura au moins, une présentation du cabinet ; l'approche méthodologiques proposée, ainsi que le calendrier d'exécution de l'étude.

Il convient de signaler qu'il est laissé au pouvoir discrétionnaire du cabinet de proposer à tous les niveaux, la démarche méthodologique, qui sied le mieux.

7. Critères de sélection du cabinet national

L'UNPFA procèdera à la sélection d'un cabinet national sur la base d'une offre technique estimée à 70% et d'une offre financière estimée à 30% répond aux besoins formulés pour cette étude. Tous les critères obligatoires mentionnés dans la présente consultation devront être pris en compte dans l'offre des soumissionnaires. Chaque soumissionnaire doit soumettre une note explicative sur la compréhension des Termes de référence (TDR), une présentation de l'approche méthodologique, un plan de travail et la liste des prestations similaires déjà exécutées avec les attestations de bonne exécution.

8. Qualifications requises

Le cabinet envisagé pour l'étude de base du projet de "renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio sanitaire au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec handicap, devra dispose du profil ci-dessous :

- ✓ Une expérience d'au moins 10 ans dans la recherche en science sociale ;

- ✓ Une expertise dans la recherche (qualitative et quantitative) ;
- ✓ Une bonne connaissance des questions du Handicap au Mali et au niveau global;
- ✓ Une bonne connaissance des méthodes de collecte et d'analyse des données.

9. Ligne de supervision du cabinet

Le cabinet sera sous la supervision administrative du chargé de projet et sous la supervision technique de l'unité de Suivi Évaluation de l'UNFPA (Responsable de l'unité).

NB : Un comité de Gestion de l'étude sera mis en place dont les orientations guideront la dimension technique de l'étude.

10. Durée

L'étude de base du projet est prévue sur une durée de **60 (soixante)** jours, tout inclus à compter de la date de la signature du contrat. Le cabinet devra proposer un calendrier d'exécution étalé sur cette durée, du démarrage jusqu'au dépôt du rapport final.

11. BUDGET

L'offre financière du cabinet devra contenir le budget détaillé estimatif de l'étude, qui sera analysé et évalué par UNFPA.